

CRP LA TOURMALINE



Livret d'accueil

Au delà d'un diplôme et d'un métier,
un projet de vie...

LA TOURMALINE



Sommaire

LE CENTRE DE RÉADAPTATION.....	4
VOTRE ADMISSION	5
L'ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE	6
LA RESTAURATION.....	7
BESOIN D'UN LOGEMENT À PROXIMITÉ ?	8
LE TABAC	8
VOS DROITS - VOS DEVOIRS.....	9
NOTRE ENGAGEMENT QUALITÉ	12
LES ANCIENS STAGIAIRES TÉMOIGNENT	13
ACCÈS AU CENTRE	14

Madame, Monsieur,

bienvenue !

Vous entrez à La Tourmaline au détour d'un parcours souvent long et difficile et nous vous remercions de votre confiance. L'ensemble du personnel sera à vos côtés pour vous accompagner dans la construction de votre nouveau projet professionnel.

Ce livret est destiné à faciliter votre intégration, votre connaissance de l'établissement, de ses missions, des personnels qui vous accompagneront, des règles qui régissent le fonctionnement de la vie en collectivité. Il a été réalisé par les personnels de la Tourmaline avec la collaboration des stagiaires.

Le centre est engagé dans une démarche d'amélioration continue de la qualité qui implique une large concertation avec les usagers. Nous nous en portons garant et nous vous remercions d'être acteur dans cette démarche en nous faisant part de vos remarques pour améliorer ce livret qui est fait pour vous.

L'équipe de Direction

Le centre de réadaptation

Présent dans le monde de la réadaptation fonctionnelle et professionnelle depuis plus de 50 ans, le Centre La Tourmaline est implanté sur le site de St Herblain depuis 1993.

Il est géré par l'UGECAM Bretagne Pays de la Loire (Union pour la Gestion des Établissements des Caisses d'Assurance Maladie), établissement à but non lucratif, qui exerce une mission de service public.

Dans sa partie sanitaire, le Centre La Tourmaline accueille des personnes adultes souffrant de maladies cardiovasculaires et respiratoires et assure des soins de suite et de réadaptation pour des patients amputés.

Dans sa partie médico-sociale, où vous allez entrer, le centre de réadaptation professionnelle accueille exclusivement des travailleurs reconnus en situation de handicap auxquels la Commission des Droits et de l'Autonomie (CDA) de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) préconise une orientation professionnelle.

La réadaptation professionnelle

Une équipe de 40 salariés accompagne 140 adultes en formation. La mission principale est l'insertion ou la réinsertion socioprofessionnelle des personnes en situation de handicap qui nécessitent une pédagogie et un accompagnement médico-psycho-social personnalisés. À l'issue de votre formation, un bilan de votre parcours vous sera adressé et une copie sera transmise à la MDPH.

La Tourmaline propose l'offre de formation suivante :

- Un **dispositif d'évaluation** pour aider à la définition d'une orientation et mesurer la capacité à se mobiliser sur un projet de reconversion.
- Une **préorientation** pour accompagner à l'élaboration d'un projet personnalisé de reconversion professionnelle et/ou sociale.
- Un **dispositif PASS P'As** visant l'insertion professionnelle des personnes avec Troubles du Spectre de l'Autisme sans trouble cognitif.
- Une **préparatoire générale** en vue d'un projet de formation qualifiante ou d'emploi.
- **Des formations qualifiantes dans le tertiaire et le bâtiment** conduisant à un titre professionnel inscrit au Répertoire des Titres et des Certifications (RNCP).



RETROUVEZ TOUTE L'OFFRE DE FORMATION SUR LE SITE INTERNET
www.uecam-brpl.fr/etablissements/la-tourmaline-0#OFFRE



Votre admission

Le pôle administratif

Une équipe de secrétaires vous accueille et vous aide à constituer vos dossiers d'inscription et de rémunération.

Tout au long de votre parcours, l'équipe pourra répondre à vos interrogations et faciliter vos démarches administratives.

Présence confidentielle

Si vous désirez que votre présence dans l'établissement ne soit pas divulguée, signalez le dès votre admission au personnel qui veillera à respecter votre souhait.

Dans ce cas, votre dossier d'admission comportera cette mention qui sera visible par tous les intervenants.

Les horaires du secrétariat

Le secrétariat est ouvert
du lundi au jeudi
de **8h00 à 12h00**
et de
13h00 à 16h30

Le vendredi
de **8h00 à 12h00**

Votre parcours à La Tourmaline sera guidé par un contrat pour privilégier le suivi de votre projet personnalisé.

Ce suivi peut être assuré pendant 6 mois à l'issue de votre parcours.



Durant la formation vous bénéficiez d'une indemnité versée par l'Agence de Services et de Paiement (ASP).



Les frais de déplacement liés à la formation, aux démarches et aux périodes en entreprise sont à votre charge.

L'équipe pluridisciplinaire

Une équipe de professionnels vous accompagne afin de vous aider à construire votre projet personnalisé.

La responsable pédagogique et la coordinatrice admission

Elles s'assurent de la continuité de votre prise en charge par la coordination des équipes pluridisciplinaires qui vous accompagnent.

Elles sont à votre écoute pour tout questionnement sur votre accompagnement, sur le suivi de votre projet personnalisé ou sur le fonctionnement des services.

Les formateurs

Ils vous guident et vous accompagnent avec des méthodes pédagogiques adaptées au plus près de la réalité professionnelle.

Vous aurez un formateur référent tout au long de votre parcours.

Les assistantes sociales

Elles vous accompagnent dans les domaines suivants : accès aux droits, gestion budgétaire, logement, vie sociale...

Le pôle médical

Deux médecins, une infirmière et une secrétaire médicale interviennent dans le cadre de votre aptitude au travail et des pathologies liées à votre handicap.

Les psychologues du travail et le psychiatre

Ils vous accompagnent, vous aident et vous soutiennent en collaboration avec les formateurs dans l'élaboration et le suivi de votre projet.

Le pôle insertion

Ils vous forment aux techniques dynamiques de recherche d'emploi.

Ils développent des partenariats et réseaux d'entreprise.

Le centre de ressources documentaires

Une documentaliste vous accompagne dans vos recherches sur les métiers, les formations, les secteurs économiques...

Elle anime des ateliers pour faciliter vos démarches d'emploi.

Les Activités Physiques Adaptées (APA)

- Aquagym
- Multi-activités
- Activités physiques d'entretien

La restauration

Une équipe de restauration vous propose des menus variés sous forme de self-service...

Parce que manger équilibré permet d'être en bonne santé, le centre vous accompagne dans l'apprentissage ou le maintien d'un bon équilibre alimentaire.

Le choix proposé vous permet de varier votre alimentation et l'équipe de restauration vous informe, vous conseille, si besoin. Le suivi d'un régime alimentaire est possible, en concertation avec le médecin de La Tourmaline.

Le self-service est accessible à tous (personnel, stagiaires, patients).

Un badge vous est remis le jour de l'accueil pour comptabiliser les repas pris. Le coût des repas est indexé sur le SMIC. Il est revu annuellement.

Le règlement des repas s'effectue par prélèvement automatique le 21 du mois suivant ou par chèque ou en espèces à la réception de la facture.

La restauration vous propose des menus élaborés par des diététiciennes

Horaires du service

Déjeuner : 12h00 à 13h30

Pour les personnes hébergées sur site :

Petit déjeuner : 7h00 à 8h00

Dîner : 18h45 à 19h30

Besoin d'un logement à proximité ?

Pour éviter une rupture avec votre environnement, tous les moyens doivent être mis en œuvre pour faciliter votre autonomie.

Néanmoins, à titre exceptionnel et selon des critères bien définis, deux formules d'hébergement peuvent vous être accordées pour vous accompagner dans votre projet de reconversion professionnelle :

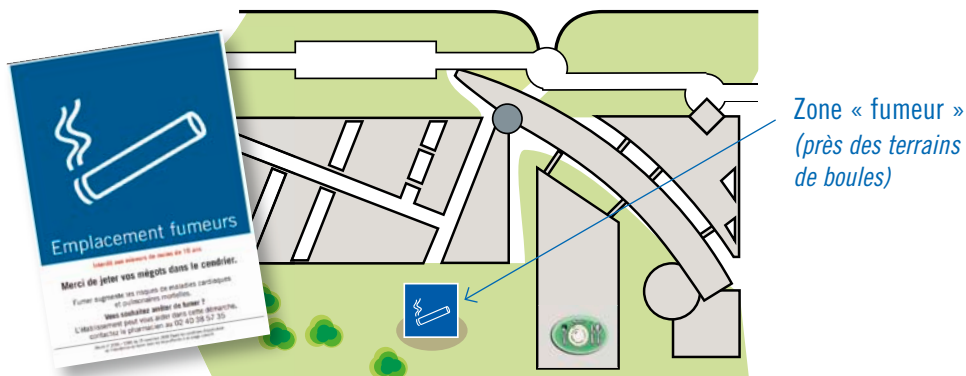
- soit à La Tourmaline,
- soit en Foyer de Jeunes Travailleurs (FJT) pour les moins de 26 ans.

Ces hébergements, pris en charge par l'établissement, sont attribués par une commission d'hébergement après analyse de votre demande argumentée.

Un contrat de séjour est établi avec des objectifs individualisés évalués régulièrement.

Le tabac

Le centre de La Tourmaline est « non fumeur », cependant 1 zone fumeur est tolérée.



Depuis le 1^{er} octobre 2017, il est interdit de vapoter dans les locaux

**Vous souhaitez arrêter de fumer ?
l'établissement peut vous aider dans cette démarche.**

Contactez le service médical au 02 40 38 59 83

Vos droits - vos devoirs

La Tourmaline, dans sa mission de service public, s'engage à appliquer et respecter vos droits selon le principe suivant :

« Toute personne handicapée a droit à la solidarité de l'ensemble de la collectivité nationale, qui lui garantit, en vertu de cette obligation, l'accès aux droits fondamentaux reconnus à tous les citoyens le plein exercice de sa citoyenneté ».

ARTICLE L.114-1 DE LA LOI 11 FEVRIER 2005

Votre avis nous est très utile pour améliorer la qualité de votre accompagnement, c'est pourquoi différents moyens sont mis à votre disposition pour faciliter votre expression :

Les délégué(e)s de section

Au début de la formation, vous élirez deux délégués (un titulaire et un suppléant). Ils vous représenteront auprès de la direction, du personnel de la Tourmaline et auprès des stagiaires pour être le relais de l'information, faciliter la communication et, le cas échéant, assurer la médiation.

Le conseil de la vie sociale (cvs)

Cette instance est régulièrement consultée pour améliorer le fonctionnement de l'établissement. Elle est aussi consultée sur les projets stratégiques (projets d'établissement...).

Ce conseil se réunit au moins trois fois par an. Le président du CVS est élu par et parmi les stagiaires.

Le questionnaire de satisfaction

Il vous est remis au cours de votre parcours et nous permet de mesurer votre niveau de satisfaction au regard des différentes prestations. Vous pouvez également, par ce biais, nous faire part de remarques ou commentaires qui seront présentés au CVS.

La personne en charge des relations avec les usagers pourra vous apporter une réponse par écrit (courrier, mail) ou par oral en vous rencontrant ou en prenant contact par téléphone avec vous.

Membres du CVS :

- Tous les délégués de section.
- 2 représentants du personnel de l'établissement nommés par le Comité d'Entreprise.
- 2 représentants de l'organisme gestionnaire nommés par le Conseil de l'UGEAM.
- Le directeur de l'établissement participe aux réunions avec une voix consultative.

Vos droits - vos devoirs (suite)

Une urne est à votre disposition à l'accueil

A tout moment de votre séjour, vous pouvez nous faire part de votre avis par l'intermédiaire des fiches d'observation que vous trouverez à l'accueil et que vous pourrez déposer dans l'urne prévue à cet effet. Ces remarques sont recueillies et transmises à la personne en charge des relations avec les usagers. Ces remarques seront présentées au CVS.

Droit d'accès à votre dossier*

Dès votre admission, un dossier (administratif, pédagogique, médical, social) est constitué, vous pouvez y accéder. Faites-en la demande auprès de la direction par écrit ou par l'intermédiaire d'un formulaire que vous pouvez obtenir auprès du secrétariat administratif.

Les informations peuvent vous être adressées par voie postale, mais vous pouvez également consulter sur place votre dossier, ou demander à ce que ces informations soient transmises à un médecin de votre choix.

Les informations ainsi demandées seront mises à votre disposition après un délai de quarante huit heures à partir de la date de votre demande et doivent vous être communiquées au plus tard dans les huit jours. Si toutefois les informations datent de plus de cinq ans, ce délai est porté à deux mois.

L'établissement est engagé dans une politique de bientraitance

Si vous constatez des dysfonctionnements importants, des conduites ou des comportements inadaptés à votre égard ou à celui des autres, parlez-en à la direction, au chargé des relations avec les usagers, au responsable pédagogique, à votre formateur référent ou à tout autre membre de l'équipe pluridisciplinaire.

JE VOUDRAIS
VOUS PARLER DE
MON PROJET...

JE SUIS LÀ POUR
VOUS
ACCOMPAGNER
DANS CETTE
DEMARCHE



*Pour plus d'informations

Des classeurs d'informations sont situés à l'accueil et au pôle MPS, vous y trouverez :

- le règlement intérieur du Conseil de la Vie Sociale,
- les résultats des questionnaires de satisfaction,
- une information complémentaire sur le droit d'accès à votre dossier,
- la charte des droits et libertés de la personne accueillie,
- des informations sur la bientraitance.

→ VOS DROITS

Charte des droits et libertés de la personne accueillie*

- | | |
|--|--|
| 1 Principe de non-discrimination | 7 Droit à la protection |
| 2 Droit à une prise en charge ou à un accompagnement adapté | 8 Droit à l'autonomie |
| 3 Droit à l'information | 9 Principe de prévention et de soutien |
| 4 Principe du libre choix, du consentement éclairé et de la participation de la personne | 10 Droit à l'exercice des droits civiques attribués à la personne accueillie |
| 5 Droit à la renonciation | 11 Droit à la pratique religieuse |
| 6 Droit au respect des liens familiaux | 12 Respect de la dignité de la personne et de son intimité |

**La charte complète des droits et libertés de la personne accueillie est affichée dans les espaces communs et dans les salles de regroupement. Elle est annexée à ce livret, vous pouvez la consulter dans les classeurs d'informations situés à l'accueil, au pôle MPS et dans l'espace café du CRD.*

→ VOS DEVOIRS

- Respect du personnel et des autres stagiaires
- Respect des différences
- Respect du travail de chacun
- Respect des règles de fonctionnement de l'établissement
- Respect des objectifs fixés en commun pendant la formation
- Respect des horaires et des plannings
- Respect de l'environnement de travail (locaux et matériels)
- Respect de soi (hygiène de vie et santé)

Afin de faire respecter vos droits individuels, votre participation et votre engagement à suivre les règles de bon fonctionnement collectif sont indispensables.

Dans le respect de ces règles de civisme et d'engagement citoyen, si vous avez des réclamations à faire, n'hésitez pas à contacter :

Direction – ☎ 02 40 38 57 83
direction.tourmaline@ugecam.assurance-maladie.fr

Soutien dans la résolution d'un conflit/Droit de recours à un médiateur

Pour vous aider à résoudre un conflit individuel ou collectif et à faire valoir vos droits en tant qu'usager de l'établissement, vous ou votre représentant légal, pouvez vous rapprocher du chargé des relations avec les usagers auprès de la Direction.

Notre engagement qualité

La Tourmaline est engagée dans une démarche d'amélioration continue de la qualité qui vise à garantir la sécurité, le respect, la dignité et les droits des stagiaires et du personnel.

PAR AFNOR CERTIFICATION



READAPTATION PROFESSIONNELLE
Centre de Réadaptation Professionnelle /
École de Réadaptation Professionnelle
et/ou Centre de Pré-Orientat

Cette marque prouve la conformité à la norme NF X 50-780 (Partie 1 et/ou 2) et au référentiel de certification NF 370 et garantit que la qualité de l'accueil, des informations fournies, de l'accompagnement médico-psycho-social et pédagogique des personnes en situation de handicap, de l'orientation et/ou de la formation et l'analyse de la satisfaction des bénéficiaires sont contrôlés régulièrement par AFNOR Certification
11, rue Francis de Pressensé
93571 La Plaine Saint-Denis cedex

Depuis 2008, le Centre de Réadaptation Professionnelle est certifié AFNOR selon la norme NF Service « Réadaptation Professionnelle ».

Les caractéristiques certifiées sont les suivantes :

- l'accueil et les informations fournies aux usagers
- l'accompagnement psycho-médico-social et pédagogique des personnes en situation de handicap
- l'orientation
- la formation
- l'analyse de la satisfaction des usagers
- les relations avec les prescripteurs et les entreprises.

Des instances en place au service de l'amélioration de la qualité

CHSCT : Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail

CLAN : Comité de Liaison Alimentation Nutrition

QUADIR : Comité Qualité Gestion des Risques

CVS : Conseil de la Vie Sociale

Les anciens stagiaires témoignent

Thierry – 34 ans

« Durant mon passage en **préorientation** à la Tourmaline, j'ai avant tout repris confiance en moi ! J'ai retrouvé le courage et la vitalité que j'avais perdus. J'ai pu définir mon projet et trouver au terme de mon parcours un centre de formation adapté à ma situation. »

Aurélien – 32 ans
et Sylvie – 22 ans

« Nous sommes entrées en **préparatoire générale** avec un projet commun, celui d'intégrer la formation de **technicien d'études du bâtiment**. Celle-ci nous a permis aussi bien de nous remettre dans le bain des apprentissages, que de nous replonger dans le monde professionnel. L'accompagnement et le soutien des formateurs nous ont été bénéfiques pour faire face à la formation qualifiante qui a suivi. »

Philippe – 38 ans
et Laetitia – 27 ans

« Nous avons intégré une **préparatoire générale**, dans le but de faire une remise à niveau afin d'intégrer une formation qualifiante. Pendant la préparatoire, nous avons travaillé le français, les mathématiques [...] et l'informatique (Word, Excel...). Les 3 mois nous ont permis de pouvoir consolider notre projet de formation et tout cela dans la bonne humeur. »

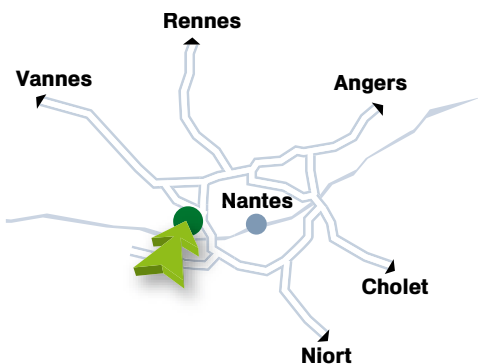
Évelyne – 51 ans

« Après 3 mois en **préparatoire générale**, j'ai intégré la **formation de secrétaire assistante**. J'ai obtenu mon diplôme et, 3 mois plus tard, j'ai trouvé un poste de secrétaire en contrat à durée déterminée de 9 mois. Mon passage à La Tourmaline m'a permis de reprendre confiance en moi et je remercie toute l'équipe pluridisciplinaire pour son soutien pendant mon séjour au centre. »

Philippe – 45 ans

« J'ai suivi une formation d'**Agent Entretien Bâtiment**. Cette section comportait 11 stagiaires originaires de Bretagne et Pays de Loire. Les chargés d'insertion nous accompagnaient dans nos recherches de stages (rédaction de CV, simulation d'entretien). L'ensemble du personnel de La Tourmaline, administratif, de restauration, médical et d'animation était là pour que cette période se déroule bien pour tout le monde (exemple : spectacles divers, concours de belote, de boules, billard, palets, prêts de DVD, de VHS et de livres à la semaine...). De plus la Tourmaline est bien située, à proximité du tramway, du cinéma et du centre commercial. »

Accès au centre



De la gare SNCF de Nantes (sortie nord) :

- prendre le tramway (ligne 1) direction « François Mitterrand » et descendre à l'arrêt La Tourmaline.

Par la route, prendre le périphérique Ouest :

- sortir à la porte d'Atlantis en venant du Sud,
- sortir à la porte d'Ar Mor en venant du Nord.







READAPTATION PROFESSIONNELLE
Centre de Réadaptation Professionnelle /
École de Réadaptation Professionnelle
et/ou Centre de Pré-Orientation

www.marque-nf.com



Consultez notre offre de formation

www.ugecam-brpl.fr/etablissements/la-tourmaline-0



Tél. : 02 40 38 59 13

Fax : 02 40 38 59 00

Centre de Réadaptation Professionnelle LA TOURMALINE
UGEAM Bretagne Pays de la Loire

31 Boulevard Salvador Allende
CS 40249 - 44818 Saint Herblain Cedex

www.ugecam-brpl.fr